

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jacky Colomb intitulée « Le quartier du Martinet s'est-il définitivement endormi ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse aux questions de Monsieur le Conseiller communal Jacky Colomb et consorts déposées lors de la séance du Conseil communal du 4 mars dernier, nous pouvons vous apporter les éléments et les précisions suivants :

1. *Est-ce que la Municipalité travaille sur un nouveau plan de quartier au Martinet, comme le souhaitait le conseil ?*

Oui, après l'échec de la mise à l'enquête publique de sa demande de permis d'implantation, l'hiver dernier, par suite d'opposition des voisins, la Municipalité a décidé d'engager une refonte totale du plan de quartier du Martinet.

2. *Quelle était la teneur du PQ mis à l'enquête l'hiver dernier ?*

L'hiver dernier, la Municipalité n'a pas procédé à la mise à l'enquête d'un nouveau plan de quartier. Elle a sollicité l'octroi d'un permis d'implantation par mise à l'enquête des volumes qu'elle souhaitait réaliser (ce type de permis ne règle pas encore les détails architecturaux qui sont étudiés dans un deuxième temps). Par l'engagement de cette procédure, la Municipalité traduisait sa volonté de développer rapidement et concrètement, un quartier d'habitation au bénéfice de la population nyonnaise. En même temps qu'elle annonçait la réduction des surfaces commerciales pour être conforme au concept « Cœur de Ville », elle assurait les propriétaires voisins de sa volonté de respecter les hauteurs des volumes autorisés par le plan de quartier en vigueur. Les opposants ont estimé que l'option défendue par la Municipalité n'était pas admissible, ce qui a eu pour effet d'interrompre la procédure.

3. *Quand la Municipalité pense-t-elle revenir avec des informations ?*

Immédiatement après le constat d'échec que la Municipalité a fait, après le refus par les propriétaires voisins de son projet, la Municipalité a décidé de s'engager dans l'établissement d'un nouveau plan de quartier. Celui-ci aura nécessairement une densité beaucoup plus élevée que celle autorisée par le plan de quartier en vigueur. Le Service de l'urbanisme a été chargé de lui soumettre un cahier des charges pour la refonte du plan de quartier. Finalement, le Conseil communal sera saisi dans le courant de l'automne 2019 d'une demande de crédit pour le financement de cette nouvelle planification.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia

Le quartier du Martinet s'est-il définitivement endormi ?

Début 2016, la Municipalité déposait un préavis afin d'engager un chef de projet et dans le même temps demandait de l'argent pour une étude sur Martinet. Juste avant ses conclusions le rapport de minorité disait : « C'est donc bien par un plan de quartier réfléchi et ciblé que l'on doit passer. Un PQ qui correspond à l'orientation que notre conseil souhaite donner à ce quartier du Martinet ».

Dans ses conclusions la commission stipulait : « Les signataires du rapport demandent qu'un nouveau plan de quartier soit établi et validé par le conseil... »

Aujourd'hui 3 ans ont passé et sauf erreur, notre conseil n'a pas eu de nouvelle de ce projet de plan de quartier. Par contre, une mise à l'enquête est passée dans la presse pendant l'hiver 2017-2018.

Pour mémoire, la Municipalité de l'époque rappelait que chaque année, selon un calcul de rentabilité établi par la direction du service de l'Urbanisme, la ville perdait 1,9 à 2 millions, millions qui correspondaient au futur DDP.

Entre la demande du Conseil évoquée dans le rapport et le manque de revenu pour la ville, je me permets de poser les questions suivantes :

Est-ce que la Municipalité travaille sur un nouveau plan de quartier au Martinet, comme le souhaitait le conseil ?

Quelle était la teneur du PQ mis à l'enquête l'hiver dernier ?

Quand la Municipalité pense-t-elle revenir avec des informations ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses que je souhaite recevoir par écrit.